

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 25/02/2021

COVID 19 – Protéger la population : une campagne de dépistage pour contenir la progression de la COVID19 sur L'Île de Noirmoutier (85)

Au regard de la situation épidémiologique sur l'Île de Noirmoutier, l'ARS et la Préfecture de Vendée, en lien avec la communauté de Noirmoutier-en-l'Île et 4 Maires, organisent une campagne de dépistage le mardi 2 et mercredi 3 mars 2021.

Alors que le taux d'incidence (nombre de nouveaux malades rapporté à la population) atteint 338 cas positifs pour 100 000 habitants le 20 février (taux départemental 131,6), on observe une circulation très active du virus sur l'île.

A date nous enregistrons sur les 4 communes de l'île 31 cas positifs.

Une campagne de dépistage s'impose pour protéger les habitants

Dans ce contexte, la Préfecture de Vendée, l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et les 4 collectivités de l'île lancent une campagne de dépistage sur l'Île, sur deux jours le **mardi 2 et mercredi 3 mars de 9h à 17h à la salle de la Salangane à l'Épine.**

La Préfecture de Vendée et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire invitent fortement les habitants à se faire dépister et particulièrement notre jeune population

Cette opération permet de **diagnostiquer et d'isoler les personnes qui seraient atteintes de la COVID-19** (ainsi que leurs contacts à risque) et qui, présentant peu ou pas de symptômes, l'ignoraient. Elle permet aussi de mieux identifier la circulation du virus, en particulier celle des variants. Le dépistage est rapide, gratuit, de préférence sur rendez-vous, sans ordonnance. Le prélèvement est adapté à l'âge de chacun. Les résultats sont connus en 24 h.

L'ARS rappelle par ailleurs l'importance pour toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux, maux de tête, perte brutale de l'odorat, diarrhée...) de s'isoler et de réaliser un test dès que possible. En cas de difficultés respiratoires, il faut appeler immédiatement le 15.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Un renforcement des contrôles du respect du port du masque et du couvre-feu sur l'Île de Noirmoutier comme sur l'ensemble du département

Afin de prévenir tout relâchement des comportements quant au respect des mesures barrières (notamment le port du masque) et du couvre-feu, les forces de sécurité renforceront leurs contrôles sur l'Île de Noirmoutier comme sur l'ensemble du département durant toute la période des vacances scolaires.

Le strict respect des gestes barrières est plus que jamais nécessaire et, parmi ceux-ci, le port du masque, le respect des règles de distanciation, l'interdiction des rassemblements sur la voie publique et le couvre-feu.

Le préfet de la Vendée en appelle à la responsabilité de toutes et tous.

- Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/les-gestes-barrieres-se-protoger-protoger-les-autres>
- Trouver un lieu de dépistage en Vendée : <https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid/departement-85.html>

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon